



## THERMOGAZ

- Bouche thermo-modulante
- Avis technique : Systèmes de ventilation mécanique hygroréglable
- Rapport d'essai CETIAT N°9580056
- Rapport d'essai CSTB N°713-950-0068

### Utilisation

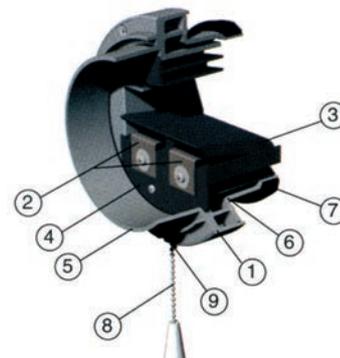
- Utilisation dans le cadre d'un système de ventilation gaz en association aux entrées d'air
- Installation dans les cuisines pour le raccordement des chaudières gaz d'une puissance de 25 kW au maximum (23 kW pour le modèle 20/75/100 m<sup>3</sup>/h) sur les réseaux de ventilation
- Assure un débit permanent, un débit complémentaire par commande manuelle et un débit asservi au fonctionnement de la chaudière : 20/75/100, 30/90/100, 45/105/100, 45/120/100 ou 45/135/100 m<sup>3</sup>/h sur une plage de pression de 80 à 140 Pa
- Raccordement sur conduit intérieur Ø118 ou Ø125 mm

### Accessoires

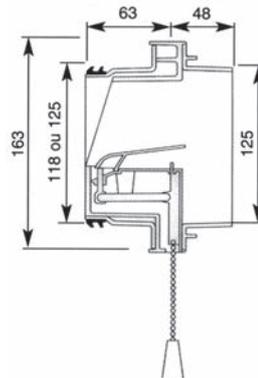
- Renvoi d'angle pour bouches à cordon en plafond **RC**
- Manchette métallique **MM 125**

### Composition

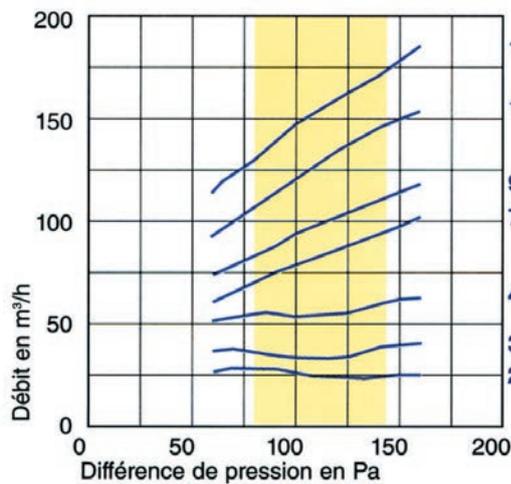
- (1) Corps en aluminium
- (2) Bilame
- (3) Volet
- (4) Tiroir
- (5) Manchette de raccordement chaudière
- (6) Manchette de raccordement conduit
- (7) Joint d'étanchéité
- (8) Cordon à manœuvre
- (9) témoin d'ouverture du débit complémentaire



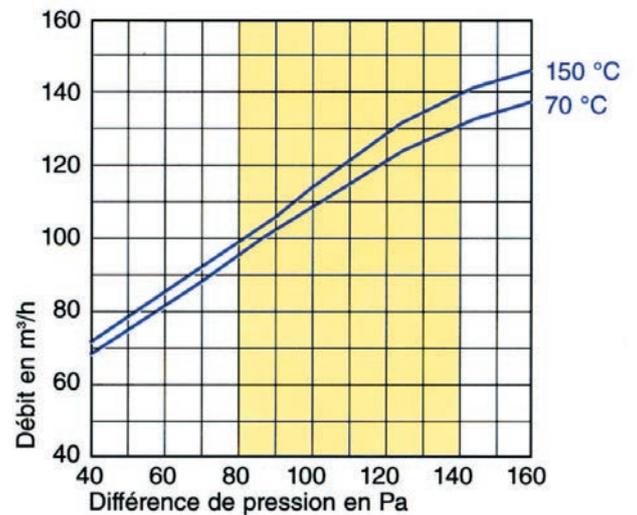
## Caractéristiques dimensionnelles



## Caractéristiques techniques



Débites permanent et maxi d'extraction à 20°C



Débit d'extraction de la chaudière

Isolement acoustique	Lw en dB(A)			Dn,e,w (C)1
	80 Pa	100 Pa	130 Pa	
20/75 m³/h	31	35	38	58
30/90 m³/h	30	34	37	57
45/105 m³/h	33	36	39	56
45/135 m³/h	33	36	39	56

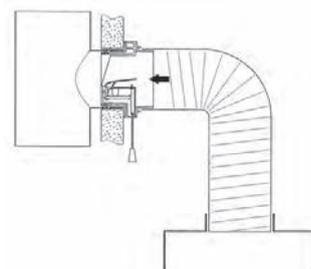
Les bouches sont caractérisées par leurs niveaux de puissance acoustique Lw au débit permanent d'extraction.

## Mise en œuvre

Montage sur paroi verticale :  
Emboîtement côté conduit d'extraction Ø 125 (ou Ø 116), la chaînette de manœuvre toujours sur le bas de la bouche. Le maintien et l'étanchéité sont assurés par un joint à lèvres.  
La liaison bouche - chaudière s'effectue à l'aide d'un conduit aluminium spécial gaz diamètre 118 ou 125 mm intérieur.

Entretien :  
L'arrêté du 25 avril 1985 impose au propriétaire ou au syndic d'un immeuble équipé d'installations collectives de VMC GAZ, un entretien annuel du réseau de VMC et des appareils à gaz, et un contrôle approfondi de toute l'installation de VMC GAZ tous les 5 ans, ce, au terme de contrats écrits.

Procédure d'entretien de la bouche : Enlever le conduit de liaison chaudière, retirer la manchette de raccordement chaudière en dévissant les 3 vis de fixation et retirer le tiroir sur lequel sont fixés les bilames avec le volet.  
Nettoyer ensuite entièrement l'ensemble tiroir-volet sans rien démonter du mécanisme et le canal de passage d'air.  
Remonter ensuite l'ensemble tiroir-volet dans le corps de la bouche puis remettre la manchette avec les 3 vis.



## ATTENTION

La notion de sécurité collective doit compléter celle de sécurité individuelle (celle intégrée à la chaudière), ce qui signifie que la bouche de ventilation mécanique raccordant l'appareil à gaz ne peut en aucun cas être considérée comme un organe de sécurité.  
Il appartient donc aux concepteurs, installateurs, bureaux de contrôle de s'assurer qu'il a bien été prévu sur les installations de VMC GAZ un système de sécurité collective entraînant l'interdiction de fonctionnement du brûleur en cas de défaut de fonctionnement de l'extracteur.

## Accessoires



**RC**  
Renvoi d'angle



**MTM**  
Manchette de raccordement